**ANNONCES DU COMITE INTERMINISTERIEL A L’ENFANCE :**

**DES REPONSES INADAPTEES A LA CRISE DU SECTEUR**

L’UFNAFAAM, à l'instar de tous les acteurs de la protection de l'enfance, attendait beaucoup des annonces de la première ministre Elisabeth Borne lors du Comité interministériel à l'enfance le 20 novembre dernier. **C'est peu de dire que ses attentes n'ont pas été satisfaites, on peut même parler de forte déception et de grande inquiétude.**

Aucune des propositions des acteurs du secteur n'a en effet été retenue ni même intégrée dans les quelques mesures éparses proposées le 20 novembre. Les assistants familiaux ne sont même pas évoqués.

Accélération des placements, manque cruel de moyens financiers, pénurie de plus en plus marquée de professionnels, saturation des dispositifs d'hébergement : pour tenir compte de l'ampleur de la crise actuelle du secteur, le Conseil National de la Protection de l'Enfance - dont l’UFNAFAAM est membre -, instance placée auprès de la Première ministre, avait élaboré en amont un plan d'urgence comportant des mesures de long terme et de court terme. Concernant spécifiquement l’accueil familial, l’UFNAFAAM avait également longuement présenté en octobre dernier ses solutions à Charlotte CAUBEL, la ministre en charge de l'enfance.

Les annonces du Comité interministériel, déconnectées des enjeux réels, de la protection de l'enfance interrogent. Une fois de plus, on repousse aux calendes grecques les décisions fortes à même de sauver une aide sociale à l'enfance en très grande difficulté.

Le temps presse pourtant. **L’UFNAFAAM attend des mesures fortes sur le volet accueil familial**. Les chiffres parlent d’eux-mêmes : 40% des placements d'enfants aujourd'hui sont réalisés en accueil familial. Cette proportion atteint même plus de 50% dans 60 départements français.

Veut-on, oui ou non, privilégier cette forme d'accueil, reconnue par l'ONU comme le meilleur mode de placement pour l'enfant ou au contraire, veut-on laisser « pourrir » une situation qui verra le métier d'assistant familial disparaître d'ici 10 ans, par un effet mécanique de départ à la retraite ? C'est un vrai choix préalable de volonté politique qu'il faut maintenant éclaircir.

**Le métier d'assistant familial constitue à nos yeux une composante essentielle de la solution de sortie de crise**. Il faut donc le valoriser comme il se doit, c’est-à-dire comme « un métier du care », un métier d’avenir, en première ligne au service du bien-être des enfants protégés. Il faut très vite **créer un « choc d'attractivité » pour le métier qui passe par sécuriser le contrat de travail et le statut d'assistant familial, améliorer les conditions de travail** et à renforcer fortement au les dispositifs de recrutement à un niveau national. Ces différents points doivent être étudiés dans le cadre d’un groupe de travail spécifique.

L’UFNAFAAM reste pleinement mobilisée pour participer à la mise en place d’un dispositif à la mesure des enjeux de la protection de l’enfance. Tout reste à faire.